Extrait du OIEau

http://www.oieau.fr/contenu/actualites-france-et-international/article/la-ville-de-paris-experimente-la

La ville de Paris expérimente la tarification sociale de l'eau

- contenu - Actualités France et international -

Date de mise en ligne : jeudi 3 mars 2016

OIEau

Dans le cadre de la loi Brottes, Paris va déployer un dispositif d'aides préventives au paiement des factures d'eau et lancera des « ambassadeurs de l'eau », chargés d'identifier et d'orienter les foyers en précarité.

Le Conseil de Paris a voté lundi la mise en place d'une expérimentation de tarification sociale de l'eau qui devrait débuter au deuxième semestre 2016. Paris n'est pas un territoire particulièrement concerné par la précarité hydrique. Il est en effet rare qu'un foyer dépense plus de 3 % de ses revenus pour payer sa facture d'eau. « La première mesure pour favoriser le droit à l'eau c'est de disposer d'un prix bas. C'est ce que nous avons mis en place à Paris. C'est pour cela que peu de personnes sont en précarité hydrique », détaille Célia Blauel, adjointe chargée de l'eau et de l'environnement. La ville dispose par ailleurs d'aides préventives et curatives à destination des usagers. 49 000 foyers bénéficie d'une allocation de solidarité à l'eau intégrée dans les aides délivrées par la ville pour le paiement des charges locatives. Il existe aussi le Fonds de solidarité pour le logement (FSL), une aide curative abondée par Eau de Paris à hauteur de 500 000 euros par an. « Ce dispositif est particulièrement pointu. Il vise à aller chercher les foyers qui n'ont pas recours aux aides existantes », précise Célia Blauel.

Copyright © OIEau